

Rapport annuel de la KSGGV 2017

Comme sujet-clé, la KSGGV s'était fixé la thématique « Charte de la sécurité : Introduction de règles vitales pour le secteur céréalier ». Au cours de l'été, le Comité a formulé 12 règles vitales qui ont été mises à disposition des entreprises sous forme d'un fichier word.

En 2017, la KSGGV a investi dans la formation de base et la formation continue en organisant non moins de trois cours. Ces cours couvraient un large spectre : un cours sur l'organisation en cas d'urgence pour les Membres francophones, un cours de base pour les nouveaux cosec et un cours sur la sécurité lors de la réalisation de travaux sur ou à proximité de sources électriques. L'offre variée de formations de base et de formations continues est bien utilisée par les Membres. La participation de Membres aux formations continues est de 93% (pour les 5 dernières années). Pour certaines firmes, plusieurs collaborateurs participent aux formations continues et apprécient tout particulièrement l'échange avec les coordinateurs de sécurité d'autres entreprises.

1. Formation de base et formation continue

L'Assemblée générale de la KSGGV a eu lieu le 21 mars 2017 au restaurant « Nidair – Restaurant Flugfeld » à Ennetbürgen. 42 coordinateurs de sécurité et responsables en matière de sécurité au travail y ont participé au total. Les affaires statutaires ont été rapidement réglées. Markus Schnyder avait aussi des nouvelles concernant la Suva qui, pour le moment, n'a pas beaucoup de nouveaux dossiers, mais concentre ses efforts pour donner suite aux initiatives déjà en cours, notamment le lancement de son nouveau site internet.

Pius Bernasconi, Directeur suppléant de la police de la route et de la sécurité du canton de Nidwalden, a présenté le sujet « Distractions au volant ». Son objectif était une meilleure conscientisation. Des choses graves peuvent se produire si le conducteur est distrait. Pour un conducteur, il est tout à fait humain de donner libre cours à ses pensées et de ne pas être attentif à 100%. En revanche, il y a négligence lorsque le conducteur accomplit des actes qui n'ont rien à voir avec la conduite lorsqu'il est sur la route.

L'après-midi, nous avons eu une des rares occasions de visiter les ateliers de construction Pilatus à Stans. Le nombre de visiteurs était limité à 40 personnes et toutes les places étaient prises. La taille et le site de cette entreprise suisse ont impressionné les participants (Figure 1). Les ateliers de construction Pilatus emploient un total de 1'800 collaborateurs et forment près de 115 apprentis à différents métiers. Chaque année l'entreprise investit plus de 100 millions de francs pour ses propres recherches et son développement. La visite des ateliers de construction Pilatus a plu aux participants et a fait palpiter le cœur de plus d'un amateur de l'aviation.



Figure 1 : Aperçu des ateliers de construction Pilatus

Au total, trois cours ont été organisés. Nous avons débuté par le cours « Organisation en cas d'urgence et détermination des dangers » pour les Membres francophones le 17 janvier 2017 à Romont. Paul-Robert Meylan était le modérateur de la journée. 11 participants formant un groupe de taille idéale ont pu, sous les instructions de deux samaritaines expérimentées, mettre en pratique et approfondir les connaissances en matière de premiers secours. Ils ont posé des bandages de compression et pratiqué la compression du thorax à l'aide d'une poupée (Figure 2).



Figure 2 : Compression du thorax à l'aide d'une poupée

Le 14 novembre 2017 s'est déroulé dans les locaux de la KSGGV un cours de base « Sécurité au travail et protection de la santé – Introduction au Manuel de la Solution professionnelle « Céréales » ». Cinq coordinateurs de sécurité ont participé à cette formation. Pendant une matinée, Heidi Schäublin a passé en revue les dix chapitres du Manuel avec les participants, en attirant l'attention sur les principales bases légales. Les discussions étaient animées et il y a eu un échange d'idées sur la mise en œuvre de mesures de sécurité au travail.

Le troisième et dernier cours de l'année était une formation continue pour les cosec organisée le mercredi, 29 novembre 2017 dans les locaux d'Electrosuisse à Fehraltorf. La thématique était « Sécurité lors de la réalisation de travaux sur ou à proximité de sources électriques ». Au total 47 coordinateurs de sécurité ont participé à cette formation.

Beat Keller de la firme Electrosuisse a guidé à travers la thématique « Sécurité lors de la réalisation de travaux sur ou à proximité de sources électriques » de manière compétente et à l'aide d'exemples présentés avec entrain. L'électricité est silencieuse, inodore, incolore, invisible et rapide. Les dangers pour l'homme sont l'écoulement du courant électrique à travers le corps, les arcs électriques parasites ainsi que les accidents secondaires comme la chute après une frayeur ou des coupures. Ce sont le courant et la durée d'exposition qui déterminent si un courant électrique à travers le corps est dangereux pour l'homme ou non. En règle générale, il n'y a pas d'effets nuisibles physiologiques lorsqu'il s'agit de 30mA pendant moins de 300 msec. Sur cette base, les disjoncteurs FI se déconnectent après moins de 300 msec.

Il est recommandé d'établir un concept de sécurité électrotechnique qui se focalise de manière concrète sur les risques liés à l'électricité et qui sera intégré au système de sécurité au

travail. Par rapport aux mesures de protection, des conseils pratiques ont été données. Les dispositifs à courant différentiel-résiduel sont à vérifier annuellement. Les vêtements de protection sont à utiliser suivant le principe « des pelures d'oignon ». En fonction du danger, il faut revêtir plusieurs couches. Les recommandations vont même jusqu'au choix des sous-vêtements, qui devraient être dans une matière peu inflammable, comme le coton.

Durant l'après-midi, six scénarios d'accidents ont été discutés au sein de différents groupes et les causes ont été analysées ainsi que des mesures élaborées. Tous les exemples d'accidents avaient en commun le non-respect d'une des cinq règles de sécurité pour le travail aux installations mises hors tension.

2. Réalisation de la Solution professionnelle (Audit)

Pour des raisons de calendrier, aucun audit n'a été réalisé en 2017. Il est prévu d'organiser ces audits durant l'année en cours.

3. Statistiques relatives aux accidents

L'établissement de statistiques relatives aux accidents dans le cadre de la Solution professionnelle est une obligation pour la KSGGV. Sont utilisés, d'une part, des chiffres relatifs aux accidents recensés par le SSAA (Service de centralisation de Statistiques de l'Assurance-Accident) et, d'autre part, des déclarations d'accidents que soumettent les Membres. Une sélection de ces données est reprise dans le Rapport annuel.

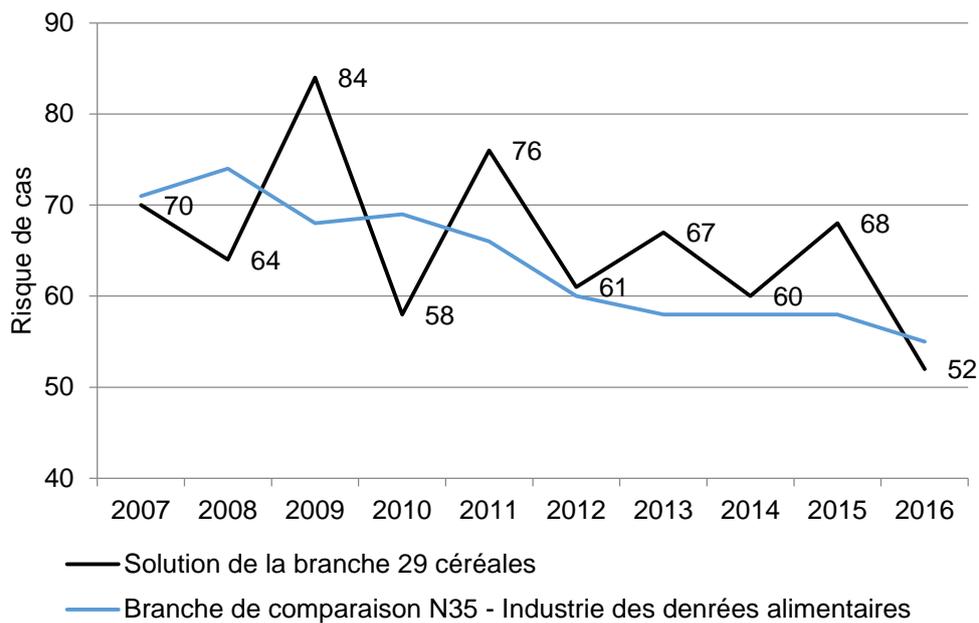
En 2016, le risque de cas d'accidents professionnels dans la Solution professionnelle s'élevait à 52 cas et était donc au niveau le plus bas jamais atteint (Tableau 1). 95 nouveaux cas professionnels ont été recensés au total, dont 33 cas avec paiement d'une indemnité journalière. Pour ce qui est des maladies professionnelles, on a enregistré un nouveau cas.

Tableau 1 : Nombre d'accidents professionnels KSGGV des années 2010 bis 2016 (Source : SSAA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emplois à temps plein	1874	1947	1891	1854	1802	1818	1829
Risque de cas (accidents par 1'000 collaborateurs à temps plein)	58	76	61	67	60	68	52
Nouveaux cas enregistrés, acceptés	109	149	115	124	108	124	95
dont cas avec indemnités journalières	44	59	43	34	38	41	33
Rentes d'invalides	2	0	0	1	0	0	1
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Maladies professionnelles (nouveaux cas enregistrés)	1	0	3	1	5	1	1

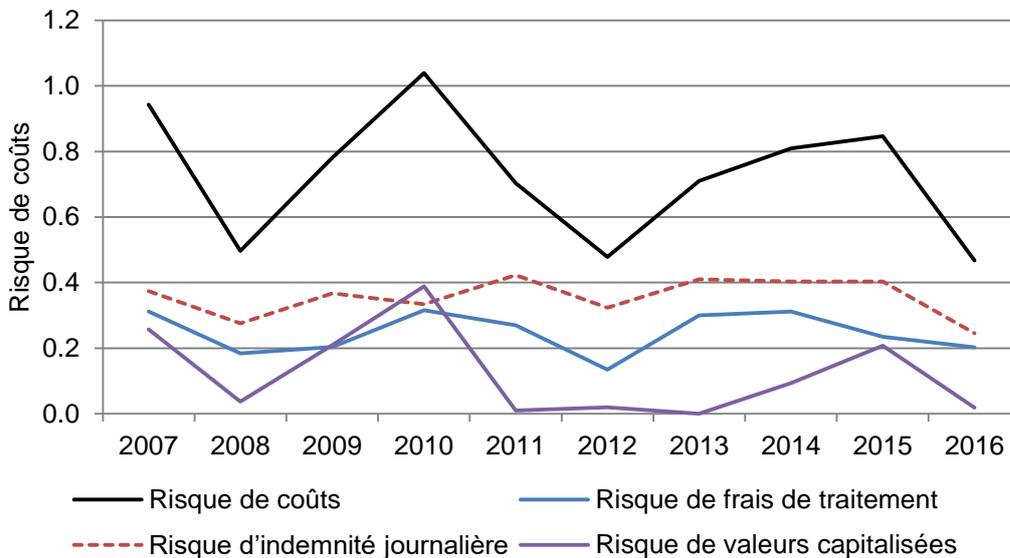
Depuis l'année 2009, le risque de cas d'accidents professionnels a diminué au sein de la Solution professionnelle de plus de 80 accidents professionnels pour 1'000 collaborateurs à 52 cas (Figure 3). Le risque d'accidents a tendance à diminuer.

Figure 3 : Accidents professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



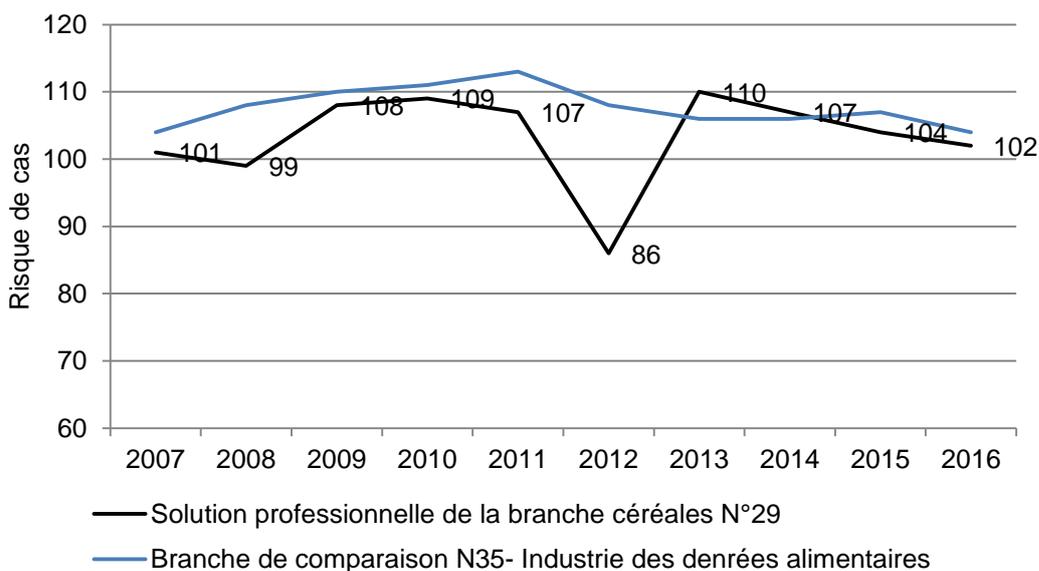
Ce qui importe pour les entreprises outre le risque de cas, c'est le risque de coût (Figure 4). Ce dernier représente les coûts inhérents aux cas des 6 dernières années en pourcent de la masse salariale assurée. Les risques de cas représentent les accidents bagatelle mélangés aux accidents lourds, bien qu'au niveau du risque de coûts, les accidents graves pèsent plus lourd. Le risque de coûts a diminué par rapport à l'année précédente.

Figure 4 : Accidents professionnels - Risque de coûts par 1'000 collaborateurs à temps plein et par type de coûts (Source : SSAA)



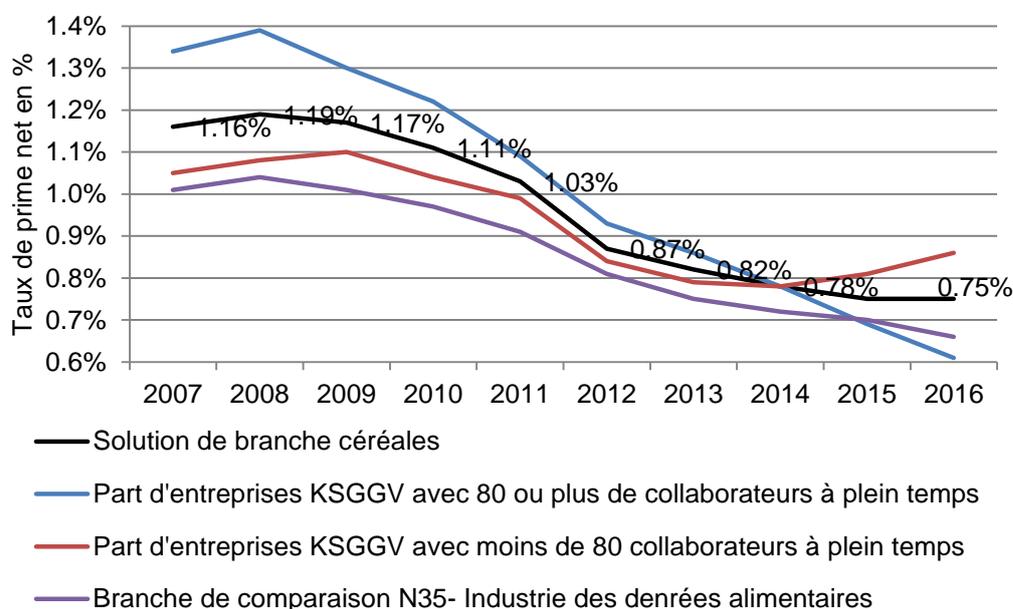
En 2016, les firmes affiliées à la KSGGV ont déclaré à la Suva 102 accidents non professionnels (Figure 5). Ceci correspond à une légère baisse du nombre de cas par rapport à l'année précédente et à une valeur en deçà de celle de la branche de comparaison de la Suva.

Figure 5 : Accidents non professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



Pour la Solution professionnelle « Céréales », le taux des primes nettes est calculé sur base d'une estimation des coûts pour l'année suivante. Les primes nettes couvrent les coûts relatifs aux prestations d'assurance comme les frais de traitement, les indemnités journalières et les capitaux des rentes. Le taux moyen des primes nettes des entreprises affiliées à la KSGGV a augmenté de 2006 à 2008, pour ensuite chuter de 2009 à 2015 (Figure 6). Les taux de primes nettes entre les grandes entreprises affiliées à la KSGGV avec 80 collaborateurs à plein temps ou plus et les petites entreprises affiliées à la KSGGV avec moins de 80 collaborateurs à plein temps semblent malheureusement s'écarter et affichent des tendances contradictoires. On constate une diminution du taux de primes nette dans les grandes entreprises, alors que les petites entreprises déplorent une augmentation.

Figure 6 : Evolution des taux des primes KSGGV de 2007 à 2016 (Source : SSAA)



En 2017, 33% des Membres ont envoyé une réponse à l'enquête relative au nombre d'accidents dans leur entreprise. Pour 11% d'entre eux, l'année s'est déroulée sans accidents. Le Secrétariat a reçu un total de 45 déclarations d'accidents. 43% des accidents signalés étaient des accidents non professionnels et 5% des accidents bagatelle.

L'analyse des accidents professionnels montre que la majeure partie des accidents, soit 78%, a eu lieu en entreprise et 22% chez le client. A l'instar des années précédentes, les circonstances d'accident les plus fréquemment citées, c'est-à-dire dans 30% des cas, étaient le fait de glisser, de trébucher ou de déraper, suivis par le fait d'être coincé ou de se couper. Les activités effectuées par les accidentés lors de la survenue des incidents étaient principalement des travaux avec des machines ainsi que des opérations manuelles de chargement ou de levage. Les yeux étaient la partie du corps la plus touchée, suivis par les doigts, les mains et les pieds. Les types de blessures les plus fréquemment rencontrés étaient les contusions et les coupures. Dans 52% des cas, il y a eu un voire plusieurs jours d'arrêt de travail, ce qui correspond à un recul par rapport aux années précédentes. Dans un cas seulement l'incapacité dépassait un mois.

Au cours de l'année sous rapport, le nombre de coupures a augmenté, particulièrement au niveau des mains. Les coupures étaient souvent dues au fait d'avoir été coincé ou alors de s'être coupé à des rebords tranchants, dont la présence devrait être contrôlée à l'occasion et on devrait y remédier.

4. Affaires internes 2017, KSGGV Organisation

Président	Stefan von Felten, Meyerhans Mühlen AG
Comité	Beat Bischof, Provimi Kliba SA Raimund Eigenmann, Swissmill Paul-Robert Meylan, Stadtmühle Schenk AG (Vice-président) Urs Strahm, Strahm Mühle AG Patrick Zimmer, Kunz Kunath AG
Représentation des Organisations	Lorenz Hirt, FSM Markus Schnyder, Suva Christian Oesch, VSF
Représentation des Inspectorats cantonaux du travail	Philipp Vogler, Inspecteur du travail Ct. AG
Représentation SECO	Natalie Spoljaric
Secrétariat	Heidi Schäublin, VSF

Mutations

Affiliations

En 2017, la KSGGV n'a pas accueilli de nouvelle entreprise membre.

Départs

En 2017, aucune firme n'a quitté la KSGGV.

A la fin de l'exercice 2017, la KSGGV comptait 76 entreprises affiliées. Le nombre de collaborateurs à temps plein est en baisse.

5. Perspectives

Le premier événement de la KSGGV est son Assemblée générale le 15 mars 2018 à la firme Sefar à Heiden.

Pour l'année 2018, le Comité de la KSGGV a choisi le sujet-clé « Manipulation de substances dangereuses ». Cette thématique sera abordée lors du cours de répétition pour cosec le 27 novembre 2018 à Oberentfelden. On traitera également la thématique « Comportement et motivation des collaborateurs ».